

DFPE

Par sa pugnacité et ses votes, le 11 septembre 2019, la **CFDT** a obtenu le retour de la catégorie B dans les EAPE : une réelle avancée pour les APS nommé.e.s référents TMS.

La **CFDT** VOUS INFORME : **VRAI / FAUX**

Il y aura des RÉFÉRENTS TMS à la DFPE

VRAI : grâce aux votes de la **CFDT** au CSAP une avancée majeure est obtenue pour les APS dans les EAPE.

1) Les RÉFÉRENTS TMS seront auprès des enfants

FAUX : puisqu'ils/elles sont déchargé.e.s afin d'assurer des missions de prévention des TMS.

2) Ils/elles feront partie des ratios d'encadrement

FAUX : ils/elles seront déchargé.e.s à 100% afin d'assurer leurs nouvelles missions comme le prévoit la délibération DRH 16.

3) C'est une avancée pour les APS

VRAI : jusqu'à aujourd'hui les APS n'avaient pas accès à la catégorie B.

4) L'accès à la catégorie B en RÉFÉRENTS TMS pour un.e APS est dangereux pour sa carrière

FAUX : il est très favorable puisqu'il crée un vrai déroulement de carrière et ouvre des passerelles.

5) Par cette création il va y avoir encore plus de manque d'effectifs.

FAUX : puisque la **CFDT** a obtenu le redéploiement des 45 postes non pourvus de C+ TMS en B : maintien des 100 référents TMS qui n'ont jamais été pourvus comme l'avait énoncé la DFPE, ce qui fait une création nette et réelle de 45 emplois.

6) C'est la création d'un nouveau métier.

VRAI : d'ailleurs qui dit nouveau métier dit nouvelle fiche de poste qui sera revue très prochainement en groupe de travail avec la **CFDT**.

7) Je serais remplacé.e lors de ma nomination

VRAI : 1B nommé = 1C affecté.



CFDT PREMIER SYNDICAT DE FRANCE !

